

ABONNEMENTS & ANNONCES
A ROUBAIX : Aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71.
A TOURNAI : Aux bureaux du journal, rue de la Liberté, 33.
A BRUXELLES : Chez M. Henri Lemaire, rue de la Sablonnière, 7.
A LILLE : Chez M. Verbeke, rue de la République, 7.
A PARIS : Chez M. Lemaire, 10, rue de Valenciennes.
En vente à Paris chez les Libraires des Concessions d'Éditions Kluwer

LE NUMÉRO
5
Centimes

ÉDITION DU MATIN
TOUS LES JOURS
SIX ou HUIT PAGES
BUREAUX & RÉDACTION
ROUBAIX, 71, Grande-Rue, Téléph. 554 et 1070
TOURNAI, 33, rue Sarnot, Téléphone 1240

LE NUMÉRO
5
Centimes

TARIF D'ABONNEMENTS
Annonces : 10 francs par ligne par semaine
Publicité : 15 francs par ligne par semaine
Abonnements : 10 francs par an
Paris : 12 francs par an
Etranger : 15 francs par an
Les autres départements de l'Europe : le port en sus.
ADM. PARTIÈRE A PARIS, 20, RUE FÉVREAU

LE DÉBAT, A LA CHAMBRE, SUR LE SERVICE DE TROIS ANS

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

LES PROJETS DE LOI MILITAIRE

Les critiques de M. Thomas. — Déclarations du Ministre de la Guerre. — Discours de M. Colly. — Le commandant Driant demande la clôture qui est votée. — Une motion de M. Vaillant rejetée

Séance du lundi, 16 juin 1913

La séance est ouverte, à deux heures un quart, sous la présidence de M. Vaillant.

LES AFFAIRES MAROCAINES

Les combats de Ksima

M. LE PRÉSIDENT annonce qu'il est émis d'une demande d'interpellation, sur les récents incidents marocains. Quel jour propose le gouvernement ?
M. BARTHOU. — Le gouvernement ne meconnaît pas l'importance de la question, mais elle estime que la loi militaire est plus urgente encore. Le gouvernement offre, cependant, à M. Jaurès, de lui répondre vendredi, soit immédiatement avant, soit immédiatement après l'interpellation en cours.
M. JAURÈS obtient, de la Chambre, que son interpellation vienne vendredi prochain, au début de la séance.

Le Service de Trois Ans

La Chambre se remet aussitôt à la discussion de la loi militaire.

Discours de M. A. Thomas

M. A. THOMAS. — Le problème militaire a des répercussions financières, économiques et sociales qui ne nous laissent pas indifférents. Les dépenses vont peser sur le pays, et peut-être tout cela a-t-il paru trop négligeable ?
Au point de vue météorologique, la situation sera grave dans le sud-est, notamment de Brive, il y a à l'heure actuelle, 18 mines en activité, mais il y en a 42 concédées et celles-ci ne pourront fonctionner après le vote de la loi qui avec le concours d'une population étrangère de 150.000 hommes et l'on voit le danger à près de la frontière.



M. A. THOMAS

(Applaudissements au centre et à droite. Exclamations et bruit à gauche.)

— D'ailleurs, achève M. Thomas, votre loi de trois ans ne sera plus suffisante demain. M. Barthou nous déclarait, l'autre jour, que pour que nos effectifs soient à la hauteur de ceux de l'Allemagne, il nous faudrait le service de 4 ans et même de 5. Est-ce à l'avenir ? Qu'on renonce plutôt à entrer dans cette voie qui nous est impossible et qu'on se mette à cette reorganisation militaire dont parle le rapporteur. (Applaudissements prolongés à l'extrême-gauche.)

Declarations du Ministre de la Guerre

Le ministre de la Guerre prend la parole.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. — Le projet de loi que je vous présente, Messieurs, est le résultat de l'examen que le Gouvernement a fait de la situation militaire de notre pays. Ce projet a été élaboré dans le secret le plus absolu, et il est le fruit de longues et sérieuses études. Il vise à assurer la défense de notre pays, en tenant compte de la situation internationale et de la situation économique de notre pays. Le projet de loi que je vous présente, Messieurs, est le résultat de l'examen que le Gouvernement a fait de la situation militaire de notre pays. Ce projet a été élaboré dans le secret le plus absolu, et il est le fruit de longues et sérieuses études. Il vise à assurer la défense de notre pays, en tenant compte de la situation internationale et de la situation économique de notre pays.

Discours de M. Colly

M. COLLY succède au ministre.
M. COLLY. — J'estime que l'application intégrale de la loi de deux ans et l'organisation des milices donneront un résultat plus efficace que la loi de trois ans. À dire vrai, j'aimerais tout autant que l'on brisât et fusils et canons, car il n'est pas d'antimilitarisme plus impéneux que moi.

Le commandant Driant renonce à la parole et demande la clôture de la discussion générale

M. DRIANT. — Nous devons voter la loi au plus vite et ne pas donner plus longtemps aux pays l'impression de bavardages inutiles. Aussi, bien que ce soit mon tour de parole, j'y renonce et je demande moi-même la clôture. (Applaudissements.)

Une motion de M. Vaillant

M. VAILLANT. — Je fais remarquer que cette motion est anticonstitutionnelle.

M. VAILLANT, au milieu du bruit des interruptions : Soient des raisons politiques peuvent justifier le projet du Gouvernement. Ces raisons sont les mêmes qui, au lendemain des troubles du 1^{er} de ligne, faisaient renoncer le Gouvernement à l'abolition du recrutement subventionnaire. En tout cas, il faut que le peuple soit consulté et pour qu'il le soit sans retard, il y a un moyen bien simple : la dissolution. (Exclamations au centre et à droite. Applaudissements à l'extrême-gauche.)

M. DESCHANEL. — Je consulte la Chambre sur la question préalable.

M. JAURÈS. — Mais il n'y a plus de question préalable.

M. BARTHOU. — Le Gouvernement insiste pour que la question préalable soit prononcée. S'il s'agit de la clôture, il n'y a rien de plus simple que de voter la question préalable. Si la Chambre veut entrer dans cette voie, il appartient à M. Jaurès d'aller lui-même demander au Sénat cette dissolution. (Rires et applaudissements.)

M. JAURÈS. — J'admire la verve du président du Conseil d'abord devant le suffrage universel, la suite de la discussion, et ensuite devant les députés de la Chambre.

M. BARTHOU. — Mais il n'y a plus de question préalable.

M. JAURÈS. — J'admire la verve du président du Conseil d'abord devant le suffrage universel, la suite de la discussion, et ensuite devant les députés de la Chambre.

M. BARTHOU. — Mais il n'y a plus de question préalable.

M. JAURÈS. — J'admire la verve du président du Conseil d'abord devant le suffrage universel, la suite de la discussion, et ensuite devant les députés de la Chambre.

M. BARTHOU. — Mais il n'y a plus de question préalable.

M. JAURÈS. — J'admire la verve du président du Conseil d'abord devant le suffrage universel, la suite de la discussion, et ensuite devant les députés de la Chambre.

M. BARTHOU. — Mais il n'y a plus de question préalable.

M. JAURÈS. — J'admire la verve du président du Conseil d'abord devant le suffrage universel, la suite de la discussion, et ensuite devant les députés de la Chambre.

M. BARTHOU. — Mais il n'y a plus de question préalable.

M. JAURÈS. — J'admire la verve du président du Conseil d'abord devant le suffrage universel, la suite de la discussion, et ensuite devant les députés de la Chambre.

M. BARTHOU. — Mais il n'y a plus de question préalable.

M. JAURÈS. — J'admire la verve du président du Conseil d'abord devant le suffrage universel, la suite de la discussion, et ensuite devant les députés de la Chambre.

M. BARTHOU. — Mais il n'y a plus de question préalable.

M. JAURÈS. — J'admire la verve du président du Conseil d'abord devant le suffrage universel, la suite de la discussion, et ensuite devant les députés de la Chambre.

M. BARTHOU. — Mais il n'y a plus de question préalable.

M. JAURÈS. — J'admire la verve du président du Conseil d'abord devant le suffrage universel, la suite de la discussion, et ensuite devant les députés de la Chambre.

M. BARTHOU. — Mais il n'y a plus de question préalable.

Par 435 voix contre 125, la clôture est prononcée.

Deux autos entrent en collision près de Villefranche

UNE PERSONNE TUÉE — SEPT BLESSÉS

Les deux voitures rieras

Lyon, 16 juin. — Hier soir, une voiture, pilotée par M. Forest, de Villefranche, et occupée par sa femme et deux autres personnes, suivait la route de Lissieu à Villefranche, lorsqu'elle fut heurtée par une autre voiture occupée par quatre personnes. La collision fut très violente. Mme Forest alla donner de la tête contre un arbre et fut tuée sur le coup. Les sept blessés furent transportés dans les maisons les plus proches, où deux médecins furent appelés à leur donner des soins. Les deux voitures sont brisées.

Le Conflit Oriental

Après la signature de la paix

REUNION DE LA COMMISSION FINANCIERE INTERNATIONALE

Paris, 16 juin. — La Commission financière des affaires balkaniques s'est réunie aujourd'hui, au ministère des affaires étrangères, sous la présidence de M. de Margerie. Le projet qui règle la question de la voix délibérative de la Turquie et des Etats balkaniques a été approuvé à l'unanimité. Les délégations autrichienne et italienne ont réservé l'approbation définitive de leurs gouvernements. Les divers comités de la dette,

INFORMATIONS

Les concours d'agrégation

Paris, 16 juin. — Les concours d'agrégation de physiologie ont été célébrés, par décision du ministre de l'instruction publique.

Demande de poursuites contre trois députés socialistes

Paris, 16 juin. — Mme Cambier vient d'adresser au procureur général une lettre dans laquelle elle demande la poursuite de MM. Auloy, et Sembat, en qualité de membres du conseil d'administration de la colonie de vacances « Le Grand Air ».

Le Palais des Expositions

Paris, 16 juin. — Le Conseil d'administration de la Société Nationale d'encouragement à l'Agriculture a réuni, ce matin, le vote, souvent émis par elle, que le prochain Palais des Expositions soit édifié de préférence à la Porte Maillot, et que, quel que soit l'emplacement choisi, il comporte un grand hall d'une surface de 6 hectares au minimum, au rez-de-chaussée, et d'une surface de 6 hectares au palais.

Pour les travaux de St-Omer décidés depuis 1908

Paris, 16 juin. — Ce matin a été célébré, à l'église Notre-Dame des Victoires, le service annuel pour le repos de l'âme des anciens élèves de St-Cyr, décedés depuis 1908.

Le général offre en Russie

St-Petersbourg, 16 juin. — On annonce que le grand-duc Nicolas a invité le général Joffre, chef d'état-major général à représenter l'armée française aux prochaines manœuvres russes.

La situation en Espagne

Madrid, 16 juin. — La situation au comté de Romanos est toujours assez difficile. Ainsi, les carlistes, les conservateurs, les prêtres, ont décidé d'entreprendre une campagne violente, si les Cortes ne sont pas réunies.

Un volier heurte une mine et coule

Smyrne, 16 juin. — Le volier italien « Cloteria », jaugeant 100 tonnes, et transportant un chargement de bois, à destination de Ghiora, a coûté dans la matinée, près de Nevada, après avoir heurté une mine. C'est le troisième navire, depuis le 21 mai, qui a été entravé, en heurtant une mine.

des concessions et contrats, des réclamations pécuniaires des belligérants se sont ensuite réunis et ont décidé leur bureau.

LA GRECE ET L'ITALIE

La délimitation de l'Albanie

Rome, 16 juin. — Le gouvernement hellénique vient de faire connaître qu'il accepte de fixer éventuellement le point de départ de la frontière albanaise au cap Stelios, afin de laisser la partie stratégique du canal de Corfou dans les eaux albanaises.

Mais le gouvernement hellénique demande qu'en échange de cette concession : 1^o la totalité des îles de l'Archipel lui soit attribuée ; 2^o la frontière albanaise soit à quelque distance de la côte adriatique refoulée jusqu'à un delà du 40°, de manière à laisser Konitza en territoire grec.

Le différend serbo-bulgare

LA REUNION DES QUATRE PRÉSIDENTS

Athènes, 16 juin. — La proposition de M. Sazonov, ministre des affaires étrangères de Russie, ayant pour objet la réunion des premiers ministres des Etats balkaniques à Saint-Petersbourg, a été accueillie favorablement dans les milieux politiques athéniens.

On annonce de Belgrade que le gouvernement serbe a accepté avec gratitude l'invitation officielle du gouvernement russe à une réunion immédiate des quatre premiers ministres à Saint-Petersbourg.

LA CRISE MINISTÉRIELLE SERBE

Belgrade, 16 juin. — La crise ministérielle est toujours ouverte. Malgré les instances, du roi Pierre, le cabinet Pachitch a décidé de maintenir sa démission.

Dans le courant de l'après-midi, on annonce que M. Pachitch, qui avait bien présenté au roi la démission du cabinet, l'a retirée.

Le Grand-Prix des Ballons

Paris, 16 juin. — A l'heure actuelle, on connaît le point d'atterrissage de treize des vingt ballons partis hier des côtes de St-Cloud, pour le neuvième Grand-Prix des sphériques. La plupart sont descendus dans l'Eure, le Calvados, la Seine-Inférieure.

On annonce de Ventnor, le Dr. Wight, que MM. Dubonnet et Walby Jourdan, partis hier de Saint-Cloud, à bord du « Condor », pour disputer le Grand-Prix, de l'Aéro-Club, ont tenté la traversée de la Manche, à la hauteur de Saint-Vallery-en-Caux, à minuit. Le vent ayant tourné, a rejeté le ballon au large des côtes anglaises. Les aéronautes, après être restés quatre heures en mer, ont été recueillis sains et saufs par un vapeur venant de Penambuco. Ils estiment qu'ils sont restés dix heures au dessus de la Manche.

AU MAROC ESPAGNOL

UNE BRILLANTE VICTOIRE DES ESPAGNOLS A BEUSALEM

Tanger, 16 juin. — Un télégramme de Tetouan annonce que les troupes espagnoles ont remporté, hier, une brillante victoire et enlevé les hauteurs de Bensalem, après un combat acharné. Les Marocains ont eu plus de 300 morts. Les pertes espagnoles s'élevaient à environ 5 officiers et 30 hommes.

LES QUOTIDIENNES

Le Pacificateur

Quand, en décembre dernier, un câblegramme annonça aux journaux que Mgr Nouel, archevêque de Saint-Domingue, venait d'être nommé chef de pouvoir exécutif de la république dominicaine, il y eut dans la presse libre-penseuse un moment d'effarement comique.

Un archevêque président de la République ! Il y avait de quoi, avouons-le, donner la jaunisse à tous les anticléricaux des deux continents.

On devait certainement se trouver en présence d'un vaste complot ourdi à Rome, par les Jésuites, naturellement, en vue d'asservir partout les institutions civiles à la Religion. Cet évident succès du catholicisme n'apparaissait-il pas comme une preuve manifeste de l'envahissement des sociétés modernes par l'Eglise, prédit par les prophètes de la libre-pensée et de la raison pure ?

Au fond, l'événement, tout sensationnel qu'il reste, est beaucoup plus simple que cela à expliquer. On connaît maintenant, dans le détail, l'histoire de l'élection et de la démission de Mgr Nouel.

Il n'y a pas eu de complot ni d'intrigues : l'archevêque de Saint-Domingue a été choisi par le parti au pouvoir et les révolutionnaires, comme arbitre et pacificateur. Il a démissionné quand, ayant accompli sa tâche, sa santé l'obligea d'abandonner la première magistrature de son pays.

Dans sa lettre à l'Assemblée nationale de la République dominicaine, Mgr Nouel résume la situation en termes très nobles et très beaux :

« Alors que beaucoup de citoyens gémissaient dans les prisons de la République, que d'autres étaient menacés d'être tués par les bandes de brigands, devenus, à nos yeux, les propriétés d'êtres civilisés et bourgeois, on a pensé au peuple gémissant sous le poids de la terreur et de la misère, je me suis employé bien volontiers à apporter un remède à un mal qui m'a été imposé par une bonne volonté et toute mon énergie de patriote au service du pays. »

Les portes de la patrie et celles des prisons se sont ouvertes à tous : la plus large amnistie a couvert les infractions à la loi pour causes politiques ; les théâtres civilisés et bourgeois ont été rendus au peuple, les réformes réclamées ont été réalisées ; tous les groupes politiques sont représentés dans le gouvernement et un vaste champ d'activité s'ouvre à toutes les légitimes aspirations.

« Ce programme de réformes fait honneur au sens politique de son auteur. Ce n'est pas seulement un évêque, n'est-ce pas, ô Lanterne et ô Radical ! »

En l'élaborant, l'archevêque-président n'a fait, en somme, que traduire en actes les principes de la République, les éternels principes de l'Évangile. Il a appliqué aux besoins de son pays et de son temps, les règles immuables de la justice et de la charité chrétiennes. Son rôle de pasteur des âmes et de défenseur de la foi le prédisposait admirablement à devenir l'arbitre des partis et le pacificateur de la patrie.

L'Eglise, par qui s'éleva au dessus des hommes, des groupes, et ne s'inclina à aucun, est la seule autorité qui peut être écoutée avec confiance. Elle juge sans parti-pris, avec un complet désintéressement.

C'est devant cette force morale incomparable et cette puissance médiatrice que s'inclinent les républiques de l'Amérique du Sud quand elles demandent, au cours d'un conflit aigu, l'arbitrage de Léon XIII, et les dockers de Londres quand ils s'en remettent à la sentence du cardinal Manning pour faire cesser une longue grève.

C'est encore cette autorité sans rival du catholicisme que, républicains et révolutionnaires de Saint-Domingue ont reconnue socialement en prenant un archevêque pour juge de leur différend.

Maurice Aubert.

LES CONGRÈS

LE CONGRÈS FORESTIER INTERNATIONAL

Paris, 16 juin. — Le Congrès forestier international, organisé par le Touring-Club de France, s'est ouvert, ce matin, sous la présidence de M. Clémentel, ministre de l'Agriculture. M. Clémentel a montré le rôle vital de la forêt qui enrichit, assainit et embellit notre beau pays. Puis il a jeté le cri d'alarme sur la déforestation.

Le ministre a pris l'engagement d'obtenir pour les propriétaires des forêts une réforme qui ne sera pas seulement un faveur, mais simplement l'équité.

M. Defert, nommé président du bureau, a indiqué ensuite à l'assemblée les principales questions à l'ordre du jour. Puis les diverses sections se sont réunies séparément pour commencer leurs travaux.

LE CONGRÈS DE LA NAVIGATION INTERIEURE

Nantes, 16 juin. — Ce matin s'est ouvert, à Nantes, sous la présidence de M. Lypnier, président de l'Association française de la navigation intérieure, le quatrième Congrès national de la navigation intérieure.

M. Holz, ingénieur à Lens, a exposé les travaux de la sous-commission sur la question de la réforme de l'affrètement. Ce travail sera soumis ultérieurement au cinquième Congrès.

LE CONGRÈS DU SUFFRAGE FÉMININ A BUDAPEST

Budapest, 16 juin. — Le septième congrès de la Ligue universelle pour le vote des femmes s'est ouvert en présence de plus d'un millier de délégués étrangers, parmi lesquels de nombreux membres de la Ligue masculine en faveur du vote des femmes.

Vingt-sept pays ont envoyé des délégués. Plusieurs gouvernements sont représentés, généralement par des femmes.

L'ouverture solennelle a eu lieu en présence de M. Jankovitch, ministre de l'Instruction publique, et du maire de Budapest.

CHOSSES & AUTRES

Son le périclité de la Bourne.

— Comment ! par ces temps d'accidents de la locomotion, tu sèches des valeurs pour te protéger ?

— Oui, des valeurs amortissables !

— Tiens ! une femme qui pécho !

— Elle a même une jolie ligne.

Le Jubilé de Guillaume II

Les fêtes officielles

Berlin, 16 juin. — La célébration des fêtes du 25^e anniversaire de l'avènement de l'empereur Guillaume a commencé officiellement

aujourd'hui, dès la première heure. A 7 heures, 700 jeunes garçons et filles des écoles, sous la direction du maire de Berlin, sont venus donner une aubade aux souverains, qui l'ont écoutée du balcon du premier étage.

L'empereur et l'impératrice ont reçu les félicitations du kronprinz et de la princesse Cécile, des princes et des princesses de la maison royale.

Sous la conduite du général Hoeseler, le député de l'armée allemande a remis à l'empereur le bâton de maréchal offert par tous les officiers de l'armée, et portant l'inscription : « A l'Empereur allemand, l'armée allemande ».

A 11 heures, a eu lieu un grand défilé des hauts dignitaires de l'Empire, dans le salon des chevaliers.

Le chancelier de l'Empire a prononcé une allocution au nom du ministère prussien. Le prince Henri de Prusse, à la tête de la députation de la marine, a remis au souverain un aigle en argent, destiné à orner le mât de pavillon du yacht impérial.

Ensuite ont eu lieu les réceptions des représentants de l'Eglise catholique et protestante, de la députation alsacienne-lorraine, ayant à sa tête le gouverneur d'Alsace-Lorraine, d'une députation de l'Association des églises d'Angleterre.

Le produit de la souscription nationale à l'occasion du jubilé impérial pour les missions des colonies et protectorats allemands a été remis aujourd'hui à l'Empereur. Il s'élevait à 3.800.000 marks.

Le Ministère de l'Empire public, dans une édition spéciale, une longue liste des décrets impériaux conférant des distinctions et accordant des grâces ; trois décrets d'amnistie gracieux des civils ainsi que des membres de l'armée et de la marine.

Un décret accorde des dons de cinquante marks par tête à six cents vétérans.

L'empereur François-Joseph, à l'occasion du jubilé de l'empereur d'Allemagne, a adressé à l'armée un ordre du jour rappelant que l'armée austro-hongroise compte l'empereur Guillaume parmi les siens. L'empereur se adresse ensuite à l'empereur Guillaume, « son ami et son auguste allié », le salut de l'armée et de la marine austro-hongroise.

LA CONQUÊTE DE L'AIR

Le Meeting d'aviation de Vienne

VICTOIRES FRANÇAISES

Les records de Portreyon

Vienne, 16 juin. — Le record de la hauteur, a été battu, deux fois, au meeting qui s'est ouvert hier, d'abord par Illner, qui s'est élevé à 3.780 mètres, avec deux passagers ; ensuite par Portreyon qui, dans les mêmes conditions, a atteint la hauteur de 4.900 mètres, et a établi, de la sorte, un nouveau record.

A la suite de la première course du meeting d'aviation, Audemars s'est vu attribuer le premier prix et Garros le second.

Dans l'épreuve de distance, le français Bregi est arrivé premier. Les français Chevillard et Portreyon ont ensuite été classés premier et second dans une autre course. Dans l'épreuve de hauteur Garros a encore remporté le 4^e prix.

L'épreuve de vitesse a donné le classement suivant : 1. Audemars ; 2. Portreyon ; 3. Garros ; 4. Bathiat. Dans son exploit d'hier, Portreyon, roi de la hauteur détient trois records : 1^{er} aviateur seul à 5.830 mètres ; 2^e aviateur et passager 4.900 mètres ; 3^e aviateur et deux passagers 4.700 mètres.

Paris-Bordeaux aller et retour

Paris, 16 juin. — L'aviateur Gilbert est parti, ce matin, de Villacoublay, à 3 heures, pour Bordeaux et retour. Cette épreuve exige

LES QUOTIDIENNES

Le Pacificateur

Quand, en décembre dernier, un câblegramme annonça aux journaux que Mgr Nouel, archevêque de Saint-Domingue, venait d'être nommé chef de pouvoir exécutif de la république dominicaine, il y eut dans la presse libre-penseuse un moment d'effarement comique.

Un archevêque président de la République ! Il y avait de quoi, avouons-le, donner la jaunisse à tous les anticléricaux des deux continents.

On devait certainement se trouver en présence d'un vaste complot ourdi à Rome, par les Jésuites, naturellement, en vue d'asservir partout les institutions civiles à la Religion. Cet évident succès du catholicisme n'apparaissait-il pas comme une preuve manifeste de l'envahissement des sociétés modernes par l'Eglise, prédit par les prophètes de la libre-pensée et de la raison pure ?

Au fond, l'événement, tout sensationnel qu'il reste, est beaucoup plus simple que cela à expliquer. On connaît maintenant, dans le détail, l'histoire de l'élection et de la démission de Mgr Nouel.

Il n'y a pas eu de complot ni d'intrigues : l'archevêque de Saint-Domingue a été choisi par le parti au pouvoir et les révolutionnaires, comme arbitre et pacificateur. Il a démissionné quand, ayant accompli sa tâche, sa santé l'obligea d'abandonner la première magistrature de son pays.

Dans sa lettre à l'Assemblée nationale de la République dominicaine, Mgr Nouel résume la situation en termes très nobles et très beaux :

« Alors que beaucoup de citoyens gémissaient dans les prisons de la République, que d'autres étaient menacés d'être tués par les bandes de brigands, devenus, à nos yeux, les propriétés d'êtres civilisés et bourgeois, on a pensé au peuple gémissant sous le poids de la terreur et de la misère, je me suis employé bien volontiers à apporter un remède à un mal qui m'a été imposé par une bonne volonté et toute mon énergie de patriote au service du pays. »

Les portes de la patrie et celles des prisons se sont ouvertes à tous : la plus large amnistie a couvert les infractions à la loi pour causes politiques ; les théâtres civilisés et bourgeois ont été rendus au peuple, les réformes réclamées ont été réalisées ; tous les groupes politiques sont représentés dans le gouvernement et un vaste champ d'activité s'ouvre à toutes les légitimes aspirations.

« Ce programme de réformes fait honneur au sens politique de son auteur. Ce n'est pas seulement un évêque, n'est-ce pas, ô Lanterne et ô Radical ! »

En l'élaborant, l'archevêque-président n'a fait, en somme, que traduire en actes les principes de la République, les éternels principes de l'Évangile. Il a appliqué aux besoins de son pays et de son temps, les règles immuables de la justice et de la charité chrétiennes